

B. 1024

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCE DE LA REPBLIQUE

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARIAT

N° _____ SG/PR

Yaoundé, le _____

Réf.:

**Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
The Minister of State, Secretary General**

Objet : Conflits entre El Hadj Baba
Ahmadou DANPOLLO et cer-
taines communautés du
Nord-Ouest

**à Monsieur le Secrétaire Général
des Services du Premier Ministre**

- YAOUNDE -

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, en vue du règlement définitif des conflits susvisés, thermocopies des rapports de la Commission interministérielle d'enquête administrative relatifs à cette affaire.

P.j.: 1 dossier



Jos Marie ATINDANA MBARA

**PROCES VERBAL DES ACTIVITES DE LA COMMISSION
INTERMINISTERIELLE RELATIVE AU CONFLIT ENTRE LES
MBOROROS DE LA PROVINCE DU NORD-UEST ET
EL HADJ BABA AHMADOU**

=====

En vertu de la décision ministérielle n° 164 du 02 juillet 2003, modifiée par la décision n°230 du 13 août 2003, une commission interministérielle a été créée par le Ministre d'Etat chargé de la Justice, ayant pour mandat d'enquêter sur le conflit opposant les Mbororos de la Province du Nord-Ouest à El Hadj BABA, de faire des propositions et de trouver des solutions définitives.

Cette commission était composée du Magistrat JANI Léonard FONGO du Ministère de la Justice qui était son Président, du Colonel BOBBO OUSMANOU du Secrétariat d'Etat chargé de la Défense, du CPP ONANA ATENGUENE de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, du CP Simond A. NKAMCHOR de la Délégation Générale pour la Recherche Extérieure, de M. HEUKANE Jean du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et de M. ESSOMBA Pierre du Ministère de l'administration Territoriale et de la Décentralisation.

M. NYOH M. DINGA de la Direction des affaires Pénales et des Grâces, du Ministère de la Justice, était chargé du Secrétariat.

Une réunion préparatoire fut organisée dans le bureau du Président le 1^{er} août 2003 pour permettre aux membres d'être informés davantage sur leur mission et sur les modalités de leur déplacement à Bamenda.

Les membres de la Commission sont arrivés à Bamenda le 05 août 2003 et certains parmi eux ont été logés à Ayaba Hôtel. Par la suite des visites de courtoisie ont été rendues aux personnalités ci-après :

- Le Gouverneur de la Province du Nord-Ouest ;
- Le Commandant de la Légion de Gendarmerie ;
- Le Délégué Provincial de la Sûreté Nationale ;
- Le Président de la Cour d'Appel ;
- Le Procureur Général de la Cour d'Appel.

Le Parquet Général de Bamenda avait été choisi comme lieu de travail et 15 Mbororos et non-Mbororos étaient déjà en place prêts à témoigner. Certains parmi eux furent convoqués par le PG, d'autres par le Président du comité à travers le PG alors que d'autres comme ceux en détention préventive ont demandé de se présenter par le biais des autorités pénitentiaires.

Le Fon de Kejom-keku et son groupe, le Lamido de Sagba et son groupe, Alhadji MAMUDA NANI, Idrissa ALHADJI NANI, NGONG NCHAM, Ardo OUMAROU MAMA, le Président de Mboscuda et son groupe, DOI ANUGU, HAMIDOU Hassam, ADAMU DOHMA, MALLAM DEWA, Ardo DUNI, ABDOU MUMINI Hasan et ceux en détention étaient prêts à témoigner le 05 août 2003.

En tout, soixante une (61) plaintes ont été enregistrées et frappées. De celles-ci, 11 témoignages étaient en faveur de El Hadj BABA AHMADOU et ont félicité ses qualités philanthropiques et bénévoles en faveur des Mbororos dans la province.

En réalité, cet exercice s'est étalé du 05 au 20 août 2003. Au regard de la longueur des témoignages, je pense qu'il serait pénible de reproduire les déclarations de chaque témoin. Afin de pallier cette lacune, j'aimerais vous renvoyer aux déclarations ci-jointes.

La commission a effectué une descente sur les lieux pour la première fois le 20 août 2003 et elle a visité Waindo-up, une localité dans l'Arrondissement de Wum. ALHADJI MAMUDA NANI et son frère Idrissa ALHADJI NANI y étaient. Leurs bœufs et bergers étaient en pâturage. Les deux frères ont montré aux membres de la commission un enclos contenant une espèce spéciale de pâturage. Les bœufs munis de boucles d'oreilles numérotées appartenant au Sangwa Ranch dont El Hadj BABA AHMADOU est le propriétaire broutaient avec liberté. Les Nanis se sont plaints du fait que la barrière construite par eux autour de l'enclos avait été détruite par les employés du Sangwa Ranch et leurs bœufs y broutaient. Les fils de fer barbelés et les poteaux utilisés pour construire la barrière ont été trouvés. Les Nanis ont également montré leurs concessions aux membres de la commission. Autour de 100 m de leur concession se trouve une maison nouvellement construite au sommet d'une colline. Il a été révélé qu'elle appartenait au Sangwa Ranch.

La commission a visité ladite concession composée de deux maisons bâties en parpaings. Les vigiles, le Directeur du ranch au nom de BABA Mohamed et Fon BAH MBI III de Wum étaient présents. Les déclarations d'un vigile, du directeur du ranch et de SULE DIKO relatives aux allégations faites par les Nanis contre El Hadj BABA AHMADOU ont été enregistrées. Vous trouverez leurs déclarations ci-jointes pour les détails.

A Waindo-up, le Sous-Préfet de Wum avait rencontré la commission qui a rendu une visite de courtoisie au Préfet du Département de la Menchum après la descente sur les lieux.

La commission est revenue le soir du même jour à Bamenda où elle a enregistré d'autres déclarations des Mbororos et de non Mbororos jusqu'au 26 août 2003 date à laquelle elle est revenue à Yaoundé à cause du manque de moyens.

Le 18 septembre 2003, à Yaoundé M. JANI Léonard, Président de la commission convoqua une réunion dans son bureau à 13 h 00. Dans son discours de bienvenue adressé aux membres de la commission présents, il a parlé d'un grand nombre d'articles publiés dans la presse privée et des allégations erronées faites contre les membres de la commission. Il a dit que la hiérarchie avait été informée de ces articles et que les membres devraient s'apprêter à reprendre le travail à Bamenda parce que le Ministre d'Etat avait donné 3.000.000 fcfa dans l'attente des fonds supplémentaires de la Présidence de la République. Il a précisé que d'autres régions en conflit seront visitées.

Le Président a également informé les membres d'une requête déposée par El Hadj BABA AHMADOU contre la commission. A son avis, le plaignant devrait se présenter en personne devant la commission pour formuler ses griefs.

Enfin, il a informé les membres qu'ils devraient arrêter une date pour recommencer le travail dans la Province du Nord-Ouest.

Le C.P. Simond A. NKAMCHOR a voulu savoir si la commission devrait se rendre à Esu étant donné que le Elba Ranch s'étend vers cette localité et qu'il y avait déjà des troubles.

M. JANI a répondu en disant qu'en l'absence des requêtes des villageois, une visite dans cette localité était sans objet.

Quant à M. HEUKANE Jean, il a dit qu'il avait reçu une dame qui se plaignait du fait que le Ranch d'El Hadj BABA AHMADOU s'étend sur son champ. Selon elle, ceux d'entre eux qui se sont installés avant la mise en place du ranch avait reçu les promesses de percevoir la compensation. M. HEUKANE pense donc que toutes ces plaintes doivent être étudiées et des solutions appropriées proposées. Il a ajouté qu'à Bamenda cette affaire pour lui n'avait pas d'importance, mais qu'à son retour à Yaoundé on l'a informé du passage d'El Hadj BABA AHMADOU à son ministère, certainement pour payer le reste de ses taxes sur le ranch.

Le Colonel BOBBO OUSMANOU a dit qu'il partage les avis exprimés ci-dessus et a ajouté que la commission doit se rendre à Esu étant donné que dans un grand nombre de plaintes, le ranch dans cette localité était considéré comme une partie du Ndawara Ranch. En plus, il a déclaré que tous les détails et les allégations évoquées dans les requêtes devraient être vérifiées pour assurer la rédaction d'un rapport détaillé. Il a dit que toutes les régions sensibles et concernées par le conflit doivent être visitées tout en exprimant son regret que le temps était court et les moyens insuffisants.

Le CPP ONANA a demandé à savoir si la commission était capable d'identifier la propriété domaniale d'El Hadj BABA, étant donné que la commission n'avait aucun expert en la matière. Il a précisé qu'il était important qu'El Hadj BABA AHMADOU se présente devant la commission.

Par rapport à la délimitation du terrain d'El Hadj BABA, M. JANI a dit que d'autres commissions avaient aussi travaillé sur les mêmes problèmes. Il a dit que le Gouverneur de la Province du Nord-Ouest avait mis en place une commission qui avait présenté des résolutions. Celles-ci précisait que le Elba Ranch avait dépassé ses limites vers Kejom-keku et dans l'Arrondissement de Belo. Il a partagé l'avis du CPP ONANA selon lequel El Hadj BABA AHMADOU doit se présenter devant la commission pour se faire entendre et afin de permettre à la commission de redescendre sur les lieux pour d'autres visites.

La séance a été levée à 15 h 15, les membres ayant convenu à l'unanimité de se rencontrer à Bamenda le 23 septembre 2003 à 8 h 00. Il a été convenu qu'El Hadj BABA AHMADOU devait se présenter devant la commission au Parquet Général du Nord-Ouest, mercredi le 24 septembre 2003. Le Président a promis de notifier El Hadj BABA AHMADOU à travers le PG et a demandé la rédaction d'une convocation à cette fin.

La visite à Sabal (Sabga) programmée pour le 25 septembre 2003 fut renvoyée au 26 septembre 2003 à cause de l'absence de M. HEUKANE Jean, le représentant du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. L'invitation en date du 22 septembre 2003 adressée à El Hadj BABA de se présenter le 26 septembre 2003 fut notifiée par le biais du Procureur Général. Malheureusement, le PG a informé la commission qu'ALHADJI MAMUDA SABGA ABDOULAYE, qui s'est présenté devant la commission comme le représentant d'El Hadj BABA AHMADOU dans le Nord-Ouest a refusé de recevoir la notification au nom de ce dernier. Il s'est excusé en disant qu'il répondait à un coup de fil à Nkongsamba et que El Hadj BABA était à l'étranger et qu'il ignorait la date de son retour.

A 12 h 36, la commission s'est rendue au bureau du Chef Provincial des Domaines dans le but d'avoir un tête à tête avec lui. Il a promis d'apporter une copie du titre foncier du Ndawara Ranch et tout autre document utile. Il a promis de mettre un géomètre à la disposition de la commission lors de la descente sur le terrain.

Le 26 septembre 2003, en compagnie du Chef de service Provincial du Cadastre et d'un responsable dudit service, M. NGOUNA ASSONGFACK Thimoléon, la commission est partie de Bamenda et est arrivée à Sabga à 10 h 30 avec une escale au Lamidat où attendaient d'autres plaignants.

Après une brève conversation avec le Lamido, il a désigné un certain nombre de Mbororos pour accompagner l'équipe à Sagbal la zone en litige. Le seul moyen de transport était soit par cheval, soit à pied.

A Sagbal, les guides composés essentiellement des plaignants, avaient indiqué 4 maisons construites en planches appartenant aux employés d'Elba Ranch. Nous avons vu les clôtures en fils de fer barbelés et un certain Idrissa s'est présenté comme employé du

ranch. Les bœufs munis des boucles d'oreilles numérotées broutaient librement dans la zone en litige et l'on disait qu'ils appartenaient au Elba Ranch.

De Sagbal, les membres de la commission se sont rendus à Sabewa dans l'Arrondissement de Belo, transportés par des chevaux pendant environ une heure. La borne n° F 18/86/176 a été trouvée, mais il fut impossible de trouver la deuxième, étant donné qu'il menaçait de pleuvoir et certains membres de la Commission étaient très impatients. Il fut impossible de prendre des notes parce qu'il pleuvait averse. Vers 18 h 00, l'équipe réussit avec beaucoup de peines à retourner à Sabga et à Bamenda complètement trempée.

Le 29 septembre 2003, une visite de courtoisie fut rendue au Gouverneur pour lui rendre compte des activités de la commission. Ensuite, la commission se rendit au bureau du chef Service Provincial du Cadastre qui donna son avis sur l'implication de trouver uniquement une borne à Sabewa. Vous trouverez ci-joint son rapport écrit détaillé.

Nous avons passé le reste de notre temps à Bamenda à préparer le rapport final jusqu'au 1^{er} octobre 2003 date à laquelle la mission a pris fin.

De retour à Yaoundé, le Président a convoqué une réunion dans son bureau le 20/10/2003 à 10 h 00 à laquelle le Colonel BOBBO et le CP NKAMCHOR uniquement ont pris part.

MM. HEUKANE et ONANA ont informé le Président par téléphone qu'ils étaient indisponibles. La réunion fut renvoyée au 23/10/2003.

A cette date le secrétaire lut un projet de rapport aux membres de la commission qui firent les observations suivantes :

Le CPP ONANA a dit, après avoir écouté la lecture du rapport, qu'à son avis, la commission n'avait pas respecté les instructions de la Présidence. Elle devait limiter le rapport à Sabal (Sabgal).

Réagissant aux observations du CPP ONANA, le CP NKAMCHOR a dit que selon lui, la commission devait respecter les directives du

Ministre d'Etat Chargé de la Justice. Son seul souci portait sur le temps insuffisant et les moyens inadéquats.

Pour M. HEUKANE, le rapport lu était plein d'affirmations et, en tant qu'expert, il ne pouvait pas approuver ces affirmations car il ne les avait pas vérifiées sur le terrain. Il a ajouté qu'en ce qui concerne le titre foncier d'Elba Ranch Ndawara, il n'était pas question d'expropriation et qu'il se dissociait du rapport s'il y faisait allusion. Pour soutenir ce fait, il a dit que toutes les instructions et directives données par le Ministre Chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat relatives au titre foncier n° 140/Menchum ont été respectées.

Prenant la parole, M. JANI a dit qu'il était impossible d'omettre l'aspect du titre foncier alors que le rapport de la Commission Consultative Domaniale du 20/03/86 était explicite. Il a demandé à savoir si après les instructions données par le Ministre au Préfet, une autre Commission Consultative Domaniale avait été créée, et si oui qu'on lui présente son rapport. Il a souligné le fait que des familles occupaient l'actuel site d'Elba Ranch Ndawara avant sa création et que celles-ci auraient dû recevoir une compensation avant la délivrance du titre foncier.

A cause de débats vifs, le CPP ONANA a observé que les membres doivent éviter des déclarations passionnelles et que notre objectif était d'assurer la paix et non pas de réveiller les vieux démons.

Selon M. HEUKANE, son ministère ne devrait pas faire l'objet de discrédit à cause du titre foncier n° 140/Menchum. Il fut incapable de soutenir le fait que les objections soulevées par rapport au titre foncier n'étaient pas prises en compte. La Commission n'avait pas vérifié ce fait et le Préfet avait exprimé son désaveu dans sa lettre.

Le Colonel BOBBO, en s'associant aux deux précédents membres a dit que la Commission n'a pas respecté sa mission.

A son avis, puisque la Commission n'a pas entendu certaines autorités indispensables, elle ne pouvait pas se contenter des résultats d'autres commissions. Il a ajouté que la Commission devrait solliciter une audience auprès du Ministre d'Etat Chargé de la Justice pour lui présenter les difficultés qu'elle rencontrait.

Enfin, il a été convenu que vu le rôle-clé joué par certaines personnalités par rapport au titre foncier n° 140/Menchum, il convient de les inviter devant la Commission pour de plus amples informations.

Le 11/11/2003, en présence de tous les membres, le Président a déclaré que au regard de multiples tâches administratives, le Ministre d'Etat n'a pas pu le recevoir pendant deux semaines. Il a suggéré qu'entre temps, il est souhaitable d'inviter ceux qui doivent se présenter devant la Commission à Bamenda. Le problème relatif à la notification d'El Hadj BABA AHMADOU s'est posé. Les membres ont convenu de le notifier par le biais de M. le Gouverneur de la Province du Nord-Ouest. En dépit du fait que le président a déclaré que le Ministre d'Etat a autorisé le billeteur à décaisser une somme d'argent pour le voyage retour sur Bamenda, les autres membres n'ont pas jugé utile de retourner à Bamenda uniquement pour enregistrer les déclarations des personnes convoquées. Ils se sont entendus pour accomplir cette formalité à Yaoundé.

La séance a été levée après la rédaction des convocations.

Aucune des deux personnalités, à savoir MM. FAI YENGO Francis et CD HAYATOU Dahirou ne s'est présentée jusqu'à 12 h 00 le 17/11/2003 malgré le fait qu'elles avaient été dûment notifiées.

Le Président s'est entretenu avec M. MAMADOU BALA au téléphone à Mokolo et ce dernier lui a conseillé de transmettre sa convocation par sa hiérarchie.

Les Sous-Préfets des arrondissements de Belo et de Tubah devraient être invités à travers le Gouverneur de la Province du Nord-Ouest.

En clôturant la réunion, les membres ont été informés qu'ils seront convoqués chaque fois qu'un convoqué se présentera.

El Hadj Baba Ahmadou s'est présenté devant la Commission accompagné de son secrétaire pour faire sa déclaration le 04/12/2003.

Le 05/12/2003,

A ce jour, le Commissaire de Police Principal ONANA a présenté une correspondance de la Présidence de la République adressée au Ministre d'Etat chargé de la Justice lui demandant de créer une commission. A cet effet, le CPP ONANA insistait que le rapport devrait se baser uniquement sur Sabga. La majorité des membres de la Commission étaient du même avis.

Le Président a statué clairement que les termes de la décision créant la commission ne limitaient pas seulement sur Sabga.

Compte tenu des divergences résultant des opinions partagées, il a été convenu que les trois autres membres de la commission rédigeront leurs rapports pendant que le président rédigera le rapport minoritaire.

La réunion du 12/12/2003 n'a pas eu lieu car la grande majorité des membres furent absents. L'objectif de cette réunion était de commencer la rédaction du rapport.

Le 17/12/2003, en présence de tous les membres à l'exception de feu NKAMCHOR, le Président a suggéré qu'une Commission chargée de la rédaction du rapport soit formée. Il a dit que les membres avaient des avis partagés sur plusieurs points. En effet, leurs avis étaient opposés sur tous les points. Il a informé la Commission que le Ministre d'Etat Chargé de la Justice attendait le rapport vers fin janvier 2004. A la suite de cet échange entre le Président et les autres membres, il n'a pas été possible de commencer la rédaction du rapport. M. HEUKANE et le colonel BOBBO ont déclaré qu'ils se dissociaient du premier rapport. Ils ont menacé de quitter la Commission. M. HEUKANE en particulier a dit qu'il va émettre des réserves s'il doit signer ce rapport. Il a eu le soutien du Colonel BOBBO et CPP ONANA.

Sur ce point, le Colonel BOBBO, le CPP ONANA et le rapporteur, le magistrat NYOH Mathias DINGA ont été désignés pour rédiger le rapport final qui exprime l'avis majoritaire. Le Président a décidé de présenter un autre rapport qui reflète l'avis minoritaire.

Le 18/12/2003, à 12 H 00 le rapporteur a contacté le CCP ONANA par téléphone dans le bureau du Président pour lui rappeler la réunion destinée à la rédaction du rapport. Le colonel BOBBO était en mission. Le CCP ONANA qui était pris par d'autres tâches de l'Etat a suggéré que le rapporteur pourrait rédiger le rapport qui sera révisé par les autres membres ultérieurement.

Le 03/03/2004, une réunion pour relecture et la modification du rapport rédigé par le rapporteur s'est tenue. Des modifications considérables ne pouvaient pas être faites parce que les membres avaient demandé certains documents techniques gardés par le Président notamment le dossier relatif au titre foncier n° 140/Menchum.

Le 04/03/2004, le rapport de la minorité rédigé par le Président de la commission a été transmis au Cabinet du Garde des Sceaux. Le rapport de la majorité n'était pas encore prêt.

Le 06 avril 2004

Après avoir présidé plusieurs réunions, lu et corrigé le rapport mis sur pied par la majorité des membres de commission, le rapport final a été déposé au Secrétariat du Garde des Sceaux par le Colonel BOBBO, le CPP ONANA, Monsieur HEUKANE et le Magistrat rapporteur, NYOH Mathias DINGA à 14 h 30 mn.


Magistrat

Le Rapporteur

03/04/2004


Le Président de Commission

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA JUSTICE

Inspection Générale des
Services Judiciaires

Donnée

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF JUSTICE

General Inspectorate
of Judicial Services

Yaoundé, le

N° 63C/CF/939.1/IGSJ/MJ

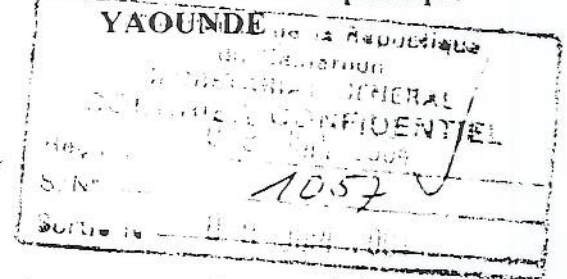
Le Ministre d'Etat chargé de la Justice, Garde des Sceaux
The Minister of State, in charge of Justice, keeper of the Seals

Objet : Conflits entre la Communauté Fulani/Mbororo
du Nord-Ouest et El Hadj BABA AHMADOU DANPOLLO

à
to

Monsieur le Ministre d'Etat
Secrétaire Général
de la Présidence de la République

Réf. : V/L n°1621/SG/PR du 27.02.2003
M/L N°925/CF/DAG/MJ du 7.08.2003 et
995/CF/939/IGSJ/MJ du 17.09.2003
V/L n°B885/SG/PR du 26.03.2004



Pour faire suite à l'échange de correspondances visées en objet, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, les deux rapports qui ont marqué la fin des travaux du Comité interministériel chargé de mener des enquêtes - dans la province du Nord-Ouest - sur les conflits opposant la Communauté Mbororo à El Hadj BABA AHMADOU DANPOLLO.

En effet, conformément aux termes de votre lettre visée en première référence, j'ai créé - par décision n°230 du 02 juillet 2003, modifiée le 13 août 2003 - ce comité dont la mission était d'examiner les griefs des différentes parties et de proposer des solutions appropriées pour mettre un terme aux conflits.

Ce Comité a rencontré des difficultés de fonctionnement à divers plans :

a)- de sa composition :

Un des membres (représentant de l'Administration Territoriale) n'a pas répondu aux convocations, un deuxième (représentant du S.E.D) a été remplacé dès le mois d'août et un troisième (représentant de la D.G.R.E) décédé fin novembre 2003, n'a pas été remplacé ;

b)- de ses déplacements dans la province du Nord-Ouest ;
- moyens insuffisants mis à sa disposition ;

c) des délais apportés à la rencontre des autorités concernées, ou de l'audition des témoins et des parties ; à titre d'exemple, ce n'est qu'en décembre 2003 que le Comité a pu entendre **El Hadj BABA AHMADOU** - pourtant plaignant -.

Cependant, fin décembre 2003, le Comité avait pu recevoir de multiples plaintes et documents, auditionner de nombreux témoins et effectuer des descentes dans les zones litigieuses ; il a donc estimé qu'à ce stade, et au regard des investigations menées, il pouvait élaborer le rapport de mission.

Mais, les membres du Comité - n'ayant pas partagé le point de vue de leur Président (**M. JANI**, magistrat, alors Inspecteur à l'Inspection générale des Services judiciaires de mon Département) sur les contours de la mission - ont préféré faire un rapport distinct de celui du Président qui a présenté l'opinion minoritaire du Comité.

C'est la justification de la transmission de deux rapports assortis du procès-verbal des activités du Comité depuis sa mise en place.

Certes, il est regrettable qu'un consensus n'ait pu aboutir à la confection d'un seul rapport, mais l'analyse rapprochée des deux documents ne comporte pas de différences fondamentales.

En fait, la position de la majorité (3 membres du Comité) par rapport à celle de la minorité (le Président) tient à leur mission, les premiers voulant la limiter aux litiges signalés dans la zone de Sagba, alors que le Président, respectant les termes de la décision, estimait que l'ensemble des litiges opposant les populations Mbororos à **El Hadj BABA Ahmadou** devait être examiné pour proposer des solutions susceptibles de mettre un terme à ces conflits récurrents, qui ressurgissent dans le temps et dans l'espace.

Je partage ce point de vue car, en effet, l'origine du litige se situe à l'époque où un titre foncier (T.F n°140 Menchum du 01.12.1989 d'une superficie de 4.726 ha) avait été accordé à **El Hadj BABA Ahamadou** dans la zone de **Ndawara (arrondissement de Belo, département de Boyo)** où a été installé le ranch « **ELBA RANCH** ».

Par ailleurs, une concession, de 1.335 ha, sur une partie du domaine national lui a été accordée sur une zone contiguë de transhumance.

Mais, outre l'installation ou l'occupation régulière de ces terres, les responsables du ranch ont amené des troupeaux hors ces limites, occupant ainsi d'autres zones irrégulièrement :

-à **Waindo-up (arrondissement de Wum, département de la Menchum)** ;

-à **Sagba/Chabal** dans l'arrondissement de **Tubah**, département de la **Mezam** (depuis 2002).

Le Comité a pu dégager deux types de problèmes opposant les populations – Mbororos et également non Mbororos - dans les zones indiquées ci-dessus :

- 1- litiges fonciers ;
- 2- conflits d'influence.

1- S'agissant des litiges fonciers :

- Une partie des populations Mbororos occupant des terres qui ont fait l'objet du titre foncier, n'ont pas été indemnisées et ont dû se déplacer dans d'autres zones, sans indemnisation, et ce, en dépit des commissions qui, localement, avaient reconnu les droits de certains d'entre eux qui avaient fait opposition.

- De plus, le titre foncier aurait inclu des parcelles de terrain non prévues, occupées par les agriculteurs ; des empiètements se poursuivent hors des limites du titre foncier (villages d'agriculteurs -contigus au ranch -de Big-Babanki, Bamessing, Babungo et Njinikijem).

Certes le titre foncier n'est pas remis en cause, mais une solution pourrait être recherchée en termes de compensations pour ceux qui ont été expulsés irrégulièrement de leurs terres et leurs biens confisqués.

- Les activités d'élevage du ranch ont été transformées en partie, en plantations de thé, situation qui a amené le déplacement des troupeaux hors de ces limites, jusque dans les zones de Waindo – Up (arrondissement de Wum) et de Sagba (arrondissement de Tubah) où est né le litige le plus récent (depuis 2002).

Les termes de ces litiges sont toujours liés à des faits d'occupation violente de ces zones au préjudice des populations qui s'y trouvent, et qui parfois réagissent violemment, réactions ayant généré des procédures judiciaires.

Les deux rapports relèvent bien ces conflits, celui du Président examinant point par point les problèmes locaux.

Les autorités administratives et les chefs traditionnels ont corroboré cette situation ; mais les mises en demeure adressées aux employés d'El Hadj BABA de se retirer de ces zones, sont restées sans effet.

La multiplicité des empiètements constatés, hors des zones qui lui ont été accordées, ne concernent pas seulement les populations Mbororos, mais aussi - ainsi que relevé ci-dessus - des populations d'agriculteurs, non Mbororos habitant des villages contigus du ranch « Elba Ranch » à Ndawara : des champs ont été détruits, des maisons et leur contenu brûlés : une commission provinciale avait été créée et avait conclu au paiement de compensations (environ 49 millions) par El Hadj BABA AHMADOU.

- A ces problèmes strictement fonciers, se sont ajoutés, des préjudices analogues liés à une adduction d'eau, à la construction d'une route, à l'installation de lignes à haute tension.

2- Conflits d'influence

Ils s'expriment à travers :

- les difficultés de mettre à exécution des décisions des autorités qui ne sont pas suivies d'effet ;
- la dissolution d'associations créées par les Mbororos au profit de celles créées par El Hadj BABA Ahmadou ;
- la nomination des ARDOS par les autorités administratives : des exemples précis sont cités sur les pressions exercées pour le choix des Ardos à nommer ou à remplacer ;
- le fonctionnement du tribunal de 1^{er} degré de Ndawara (Ndawara Alkali Court) créé le 15 mars 1993 :
 - El Hadj BABA AHMADOU avait demandé le 27 août 1993 que ce tribunal – pourtant coutumier avec compétence territoriale bien précisée par le décret de création – soit compétent en matière pénale d'une part, et que le Président du tribunal soit le Chef de tous les Alkalis Courts de la province du Nord-Ouest d'autre part ;
 - il lui avait été précisé naturellement, qu'au regard des textes, cela était juridiquement impossible ;
 - pour autant, des témoins feraient état d'exactions commises contre les personnes et d'extorsion de fonds ;
 - par ailleurs, il a été présenté – au cours de l'enquête - des convocations à comparaître devant ce tribunal qui ont été adressées sur papier à en tête du « Ranch ELBA ».

Cette situation devra être vérifiée par les Chefs de Cour et de juridiction (Wum) sous le contrôle desquels ces juridictions fonctionnent.

Certes, les témoignages recueillis traduisent que tous les Mbororos ne sont pas en conflit avec El Hadj AHAMADOU BABA, dès lors qu'ils ont accepté de vivre dans le ranch, sous son autorité.

En outre, il est réel que des vols de bétail ont été commis par des jeunes Mbororos et ont été sanctionnés à l'issue d'une procédure judiciaire.

Mais, pour proposer des solutions définitives, il convient de resituer effectivement ces conflits dans leur globalité, après avoir examiné chaque cas ponctuellement relevé - ce qui a été l'objet du rapport du Président du Comité - celui de la majorité allant également dans le même sens, mais n'étant pas aussi précis.

En effet, ces conflits, qui se sont développés depuis 20 ans, dans cette région, ont pour origine unique, des litiges fonciers non réglés équitablement ; cette situation génère un sentiment d'injustice, de frustration et d'insécurité des populations qui, en dépit des plaintes déposées, de l'évaluation de certains de leurs droits par les autorités, n'en voient pas la reconnaissance concrétisée.

En l'état, il me semble qu'il conviendrait d'organiser une concertation des parties afin que chacun comprenne que ses droits s'arrêtent là où commencent les droits d'autrui, et qu'il ne peut en être autrement, dans un pays de droit, de démocratie et de justice.

En l'espèce, il semble bien avoir été perçu par toutes les parties que c'est la seule autorité de l'Etat qui va apporter une solution définitive à un conflit dont la pérennité serait potentiellement - sinon un danger - tout au moins une insécurité permanente dans ces zones, en y rétablissant la paix, la sécurité et l'équité.

P.J : 3

-2 rapports (en dates des 04.03.2004 et 06.04.2004)

-1 procès-verbal du 08/04/2004

Baba

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

GENERAL SECRETARIAT

Yaoundé, le 8 novembre 2004

SOIT-TRANSMIS

LE CONSEILLER TECHNIQUE,
CHEF DE LA DIVISION DES AFFAIRES ORGANIQUES

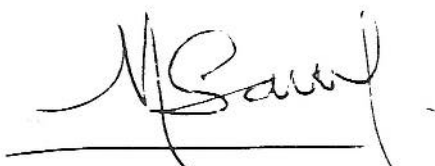
A

MONSIEUR LE CONSEILLER TECHNIQUE,
CHEF DE LA DIVISION DES AFFAIRES JUDICIAIRES

Analyse : Rapports du Comité interministériel chargé de mener une enquête sur les conflits entre EL HADJ BABA AHMADOU DANPOLLO et certaines communautés de la Province du Nord-Ouest.

Observations : Pour avis, sur hautes instructions du MINETAT/SG/PR.

Le Conseiller Technique,



MOHAMAN SANI TANIMOU

12 August 2004

MEMO

ON

REPORT OF THE INTER-MINISTERIAL COMMISSION SET UP TO PROBE INTO THE CONFLICTS OPPOSING THE MBOROROS OF THE NORTH WEST PROVINCE TO EL HADJ AHMADOU DANPOLLO

The Senior Minister in charge of Justice and Keeper of the Seals (MINJUSTICE) has submitted two separate reports bearing the work and deliberations of the Inter- Ministerial Commission he set up on instructions of the Presidency, to probe into the recurrent conflicts opposing the Mbororos of the North West Province to EL HADJ AHMADOU DANPOLLO managing Director of the ELBA RANCH of NDAWARA in BOYO Division. The Commission which was chaired by a representative of MINJUSTICE had as members a staff from MINATD, SED, DGSN, DGRE and MINUH. However, for reasons not elucidated the representative of MINATD absconded to sit in the Commission.

The Commission carried out its work from the 1st August 2003 to 17 December 2003. This consisted of interviews of the parties and their witnesses, field visits to the areas in dispute and working sessions with Administrative Authorities. Although the members of the Commission carried out the exercise as a team, they failed during the deliberations to arrive at a consensus on the nitty-gritty of their investigations as circumscribed by the terms of reference of their mission. This situation accounts for the submission of two reports-one signed by the chairman Magistrate Leonard JANI alone (minority report) and the other by members of the commission (majority report).

Nevertheless, an appraisal of the two reports reveal general concordance of views on the problems identified as well as the solutions recommended thereto.

1 UNDERLYING CAUSES OF THE CONFLICT.

The commission has identified two main causes:

- A) Land Dispute
- B) Problem of Leadership amongst the Mbororos

A) *LAND DISPUTE*

The causes of the land dispute are traced to the problems of expropriation inherent with the creation of the ELBA RANCH and the subsequent extension of its holdings beyond the initial limits of the ranch. The dispute involves both Mbororo and non-Mbororo population. The following were identified as constitutive elements of the land dispute:

- a) **Irregular expropriation**
- b) **Problem of encroachment into adjacent arable land**
- c) **Irregular and violent occupation of other grazing areas by authorities of the Elba Ranch .**
- d) **Problem of accrued compensation dues for damages by AHMADOU DANPOLLO and AES SONEL**
- e) **Destruction and blockage of Communal Water Projects by authorities of the ranch**

B *PROBLEM OF LEADERSHIP*

The continuous leadership tussle between AHMADOU DANPOLLO and his detractors was also identified as a contributing factor to the dispute. In the face of resistance of his hegemony drive by other Mbororos who consider him as an impostor, EL HADJ DANPOLLO has resorted to influence peddling, which is manifested in:

- **Use of political and other influences to block the implementation of Administrative decisions;**
- **Sabotage of associations created by other Mbororos and their surreptitious replacement with those created by him;**
- **Influencing of the nomination and destitution of Ardos;**
- **Attempt to privatise the Ndawara Alkali Court and its irregular transformation into a criminal jurisdiction.**
- **Use of political and Administrative influences to victimise detractors.**

11 RECOMMENDATIONS

The commission has put forward the following recommendations as solutions to the conflict:

- ❖ **Reconstitution of the legal boundaries of the Elba ranch**
- ❖ **Payments of all accrued compensations by AHMADOU DANPOLLO as well as AES SONEL**
- ❖ **Promotion of Dialogue between the parties by public authorities**
- ❖ **Regular follow up of the problem by administrative authorities**
- ❖ **Systematic denouncement of elites guilty of manipulations**

X X
X

The above reports reveal that the fundamental cause of the conflict under review is land dispute with the problem of leadership tussle only being subsidiary. The reports are also unanimous that it was incumbent on the State to find a solution to the conflict that seem to exacerbate and is susceptible to degenerate into a full intra-communal feud as the years go by.

Cognisant of the foregoing, we propose that another Inter-Ministerial Commission this time headed by MINATD with representatives of MINUH, MINEPIA and MINAGRI as members should be constituted to oversee the implementation of the above recommendations. The commission's terms of reference shall however be streamlined into the following specific aspects:

- Retracing and where necessary, the redemarcation of the legal boundaries of ELBA RANCH as embodied in Land Certificate N° 140 Menchum of 1st December 1989 with a surface area of 4.726 ha.**
- Retracing and where necessary, the redemarcation of the legal boundaries of the Land Grant measuring 1.335ha allocated AHMADOU DANPOLLO for transhumance grazing.**
- The payment of accrued compensation to victims of destruction.**

Be an of opinion
Ameyan
20/12/14
24
ADVISER (DAI)

DOH Jerome PENBAGA

SENIOR ADVISER (DAJ)

EGBE ACHUO Hillman

NOTE COMPLEMENTAIRE

A/S Rapports du comité interministériel chargé de mener une enquête sur les conflits entre EL HADJ BABA AHMADOU DANPOLLO et certaines communautés de la Province du Nord-Ouest.

De la note conjointe du 12 août 2004 du Chargé de Mission EGBE ACHUO Hillman (DAJ) et de l'Attaché DOH Jerome PENBAGA (DAI), des rapports et du procès-verbal du comité interministériel sus-mentionné, et de la lettre n° 630/CF/939.I/GSJ/MJ du 7/6/2004 du MINJUSTICE, tous relatifs à l'affaire susvisée, il ressort pour l'essentiel qu'il y a deux causes principales des conflits qui opposent EL HADJ BABA AHMADOU DANPOLLO aux populations Mbororos ou Fulanis et non-Mbororos de certaines localités de la Province du Nord-Ouest.

La première cause majeure c'est l'occupation irrégulière par EL HADJ BABA AHMADOU DANPOLLO de terres hors les limites du titre foncier n° 140/MENCHUM du 1/12/1989 de 4726 hectares dans la zone de Ndawara, et hors les limites de la concession de 1335 hectares sur une zone contiguë de transhumance, qui lui avaient été attribuées pour l'installation de son ranch appelé ELBA RANCH.

La deuxième cause de l'animosité entre EL HADJ BABA AHMADOU DANPOLLO et certaines communautés Mbororos et Foulanis de la Province du Nord-Ouest uniquement comporte deux volets. Le premier volet c'est les conflits d'influence entre les deux camps s'agissant du leadership de ces communautés, et le deuxième découle de certaines activités irrégulières du Tribunal de premier degré musulman de Ndawara (Ndawara Alkali Court) rattaché au Ministère de la Justice avec les Customary Courts et les autres Alkali Courts par la loi n° 79/04 du 29/6/1979.

Cette situation suscite de vives tensions et parfois des agressions entre les agents de M. DANPOLLO et certains de ses adversaires. La persistance de cette situation délétère, qui constitue une menace grave à la paix sociale dans cette région, résulte de la partialité et du laxisme des autorités administratives locales chargées de résoudre ces problèmes, car elles ont tendance à favoriser M. DANPOLLO et à cautionner ses exactions au détriment de ses adversaires moins nantis ou très pauvres.

Eu égard à ce qui précède et compte tenu du fait que les autorités administratives locales se sont montrées incapables de résoudre ces problèmes à travers l'application des dispositions du décret n° 78/263 du 3/7/1978 fixant les modalités de règlement des litiges agro-pastoraux, je suggère que le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre soit saisi en vue de la mise en place par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, d'un comité interministériel présidé par le MINUH et comprenant les représentants des MINEPIA, MINAGRI, MINATD, MINJUSTICE, MINFI, SED, et DGSN, et chargé de la mise en oeuvre des mesures ci-après, qui constituent une synthèse de celles proposées par le comité interministériel susvisé, le Ministre d'Etat chargé de la Justice, Garde des Sceaux, et Messieurs EGBE et DOH :

- (a) identifier, reconstituer et faire délimiter avec des matériaux durables aux frais de M. EL HADJ AHMADOU BABA DANPOLLO, les parcelles de terrains domaniaux objet du titre foncier n° 140/MENCHUM du 1/12/1989 et de la concession de 1335 ha, et veiller à la libération par M. DANPOLLO des terres illégalement occupées ;
- (b) identifier les différentes communautés Mbororo et Fulani du Nord-Ouest pouvant être dirigées par des chefs traditionnels à désigner conformément à la réglementation en vigueur ;
- (c) proposer au Ministre d'Etat chargé de la Justice, Garde des Sceaux les mesures à prendre pour résoudre les problèmes posés par le fonctionnement irrégulier du Ndawara Alkali Court ;
- (d) veiller d'une part au paiement par EL HADJ BABA AHMADOU DANPOLLO des indemnités auxquelles ont droit les anciens propriétaires des terres qui lui ont été légalement attribuées et les propriétaires des terres qu'il a illégalement occupées, et d'autre part à la récupération effective par ces derniers de leurs terres.

Hautes instructions attendues.

T/même avis pour la
mise en place par le PHCE,
d'un comité interministériel
chargé du règlement de
ces conflits.
C 4/AA/4131-

Le Chargé de Mission,



KIVEN Michael LANGWA TCHIN

Nouvel avis
En 11/04

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix Travail Patrie

Présidence de la République

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES JUDICIAIRES

N° B 1621 1057 AJ SG PR

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace Work Fatherland

Presidency of the Republic

SECRETARIAT GENERAL

YAOUNDE, le 10 novembre 2004

NOTE

A/S : Conflits entre la Communauté Fulani/Mbororo du Nord-Ouest
et El Hadj BABA AHMADOU DANPOLLO

Après un examen attentif du rapport relatif au conflit susvisé, l'auteur de la présente note partage l'avis tenant à la mise en place par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, d'un Comité inter-ministériel chargé :

- d'identifier, de reconstituer et de faire délimiter avec des matériaux durables les parcelles de terrains domaniaux objet du titre foncier n° 140/MENCHUM du 1^{re} /12/1999 et de la concession de 1335 ha aux frais de El Hadj Baba Ahmadou ;
- de veiller à la libération des terres illégalement occupées ou à l'indemnisation des propriétaires ;
- d'identifier les différentes communautés Mbororos/Fulani du Nord-Ouest en vue d'une organisation administrative efficiente ;
- de proposer au MINJUSTICE les mesures à prendre quant au fonctionnement irrégulier du Ndawara Alkali Court.

En somme, seul l'Etat, garant de la paix sociale, peut apporter une solution définitive à ce conflit dont la persistance constituerait une source d'insécurité pour les populations de cette région.

Hautes instructions sollicitées.

Avis conforme au sens porté
aux propositions de M. YAP -
12/11/04

Le Chargé de Mission,

YAP Abdou

11-11-2004

PROVINCE DU NORD-UEST

SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLIQUE DUCAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

NOTE A LA HAUTE ATTENTION DU MINISTRE
D'ETAT SECRETAIRE GENERAL DE LA PRESI-
DENCE DE LA REPUBLIQUE A YAOUNDE

Objet: Affaire Elh BABA AHMADOU
contre la Communauté Mbororo
dans le Nord-Ouest. -

Faisant suite à ma lettre n° 106/L/E/CG.30/SP du 30 septembre 2003 relative à ce qu'il est convenu d'appeler désormais "l'affaire Elh BABA", je me permets de vous rendre compte, pour la haute attention du Chef de l'Etat, des commentaires relevés çà et là sur les travaux de la commission interministérielle chargée de mener les investigations sur les conflits opposant le sus-cité, homme d'affaires et la communauté Mbororo du Nord-Ouest.

1)-La Communauté Mbororo à travers l'association MBOSCUA salue la mise sur pied et la descente sur le terrain de cette commission. Bon nombre d'entre eux apprécient à sa juste valeur cette initiative et sont venus nombreux faire des dépositions lors de la 1^{ère} phase des travaux de ladite commission en Août dernier.

En effet elle se plaint des nombreuses frustrations dont elle est l'objet depuis plusieurs années de la part de Elh Baba, avec la complicité active ou passive de l'Administration (dans le sens le plus large)= arrestations arbitraires, condamnations judiciaires, extorsions de biens (boeufs, terrains de pâturages) ...etc.

2)-En revanche, Elh Baba s'agite. C'est ainsi qu'il contacte plusieurs personnalités et à tous les niveaux, mobilise les «Ardos» qui multiplient des réunions au cours desquelles ils condamnent l'association MBOSCUA et le Lamido de Sabga qu'ils reprochent d'encourager le banditisme et la criminalité.

Il dénonce l'ingratitude de ses "frères" qu'il qualifie de jaloux de sa personne et de ses biens, bref de sa réussite.

-cette affaire est de nature à freiner le retour progressif à la paix sociale dans la Province du Nord-Ouest où on fait face aux foyers ardents que sont le SDF et le "SCNC".

-Elle est également de nature à fragiliser le RDPC, car la communauté Fulani/Mbororo, jadis favorable à l'UNDP, a tourné le dos à ce parti d'opposition pour embrasser à bras le corps le parti au pouvoir.

-La communauté Mbororo mérite respect et considération. A cet effet, tous les agents publics en service dans le Nord-Ouest devraient être rappelés à l'ordre en raison de certaines déviations déplorées dans le passé, et tendant à en faire une source de revenus, tandis que certaines élites en font un fonds de commerce politique.

-Il est impératif de rechercher des voies et moyens tendant à réunir tous les protagonistes afin d'œuvrer pour la réconciliation au sein de la communauté Fulani/Mbororo divisée en deux camps (pro et anti-Elh Baba) qui s'épient et cherchent à tirer la couverture chacun de son côté. Ici, certaines élites du Nord-Ouest et des provinces septentrionales pourraient valablement être associées dans le sens de la recherche de l'apaisement ;

-L'urgence de se pencher sérieusement sur le sort des populations marginales que sont les Mbororo, pygmées et autres, et d'élaborer un programme gouvernemental d'encadrement, certaines organisations de défense des droits de l'homme et autres ONG se délectant de leur situation actuelle en alarmant la communauté internationale, se fait sérieusement sentir.

A toutes fins utiles./-

Fait à Bamenda, le 02 OCT 2003



Le Gouverneur,

KOUMPA ISSA

PROVINCE DU NORD - OUEST

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

SECRETARIAT PARTICULIER

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

**NOTE A LA HAUTE ATTENTION DU MINISTRE D' ETAT SECRETAIRE
GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE A YAOUNDE :**

Objet : *Conflit entre les Mbororos et Elhadj BABA AHMADOU dans la province du Nord
- Ouest. -*

Pendant que le comité interministériel chargé de l'enquête administrative sur l'affaire rappelée en objet, sous la conduite du Ministre d'Etat chargé de la Justice, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que la situation sur le terrain reste tendue et préoccupante. En effet, la fête de fin du jeûne du mois de Ramadan a servi de prétexte aux deux parties en conflit pour embarrasser l'administration locale.

C'est ainsi que Elhadj BABA a organisé sa traditionnelle fête culturelle du « Elba Ranch » de Ndawara sous la présidence du Ministre de l'Elevage, le 28 novembre 2003. Et c'est le même jour que le « lamido » de Sabga et l'association MBOSCUDA ont choisi pour organiser une cérémonie de remerciement et de gratitude au Chef de l'Etat suite à la reconduction du sieur JAJI MANU GIDADO, élite Mbororo pour sa confirmation aux fonctions d' Attaché au SG/PR ; et le Gouverneur a évidemment été invité aux deux cérémonies.

En arbitre impartial, j'ai choisi de fendre la poire en deux en assistant aux deux manifestations, de 10 heures à 12 heures 30 minutes à Sabga, et de 13 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes à Ndawara. Et j'ai proposé au Ministre ADJOUDJI de marquer un arrêt à Sabga à son retour de Ndawara le 29 novembre 2003, ce qu'il a fait, à la satisfaction des deux camps protagonistes !

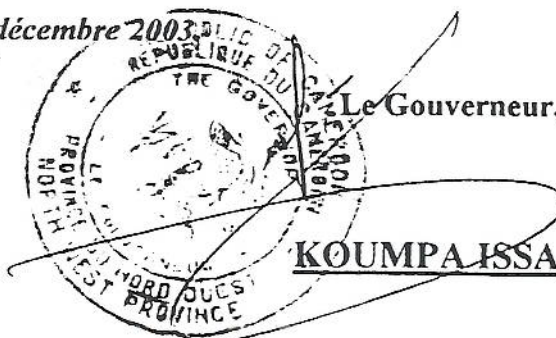
Saisissant cette occasion, j'ai trouvé opportun d' initier une rencontre de réconciliation pour la mi - janvier 2004, ce que les deux parties semblent accepter pour le moment. Et afin de permettre une bonne conduite de la rencontre projetée, j'ai invité les deux camps à me communiquer la composition de leurs délégations respectives, et plus tard je me propose de procéder à des consultations séparées avant la rencontre ultime qui sera une forme de « tripartite », à savoir les deux parties en conflit face à l'administration locale dans toutes ses composantes.

A toutes fins utiles./-

Fait à Bamenda, le 02 décembre 2003

Le Gouverneur,

KOUMPA ISSA



PROVINCE DU NORD-OUEST

SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

N° /L/E/CG.30/SP

BAMENDA, le

LE GOUVERNEUR.

A

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION A YAOUNDE.

Objet: *Effervescence au sein de la Communauté
Fulani/Mbororo du Nord-Ouest.*

Après un premier séjour d'environ trois semaines dans la Province aux fins de mener des investigations sur un litige foncier qui opposerait l'homme d'affaires **ELH. BABA AHMADOU DAN PULLO**, membre du CC/RDPC à certains éleveurs Mbororo, la commission d'enquête interministérielle conduite par l'Inspecteur général du Ministère de la Justice est de nouveau dans la Province depuis le 25 Septembre 2003; Au cours de la visite de courtoisie à moi rendu le 29 Septembre. 2003, les 07 membres de ladite commission m'ont déclaré qu'après une première phase consacrée à diverses auditions des plaignants, ils sont revenus pour une deuxième phase consacrée à des descentes sur le terrain et disposent d'un mois pour déposer leur rapport final.

Il convient de relever que la présence de cette mission avait en son temps suscité des levers de boucliers au sein de la communauté Fulani/Mboro de la Province qui se trouve en ce moment divisée entre «pro et anti-BABA», à savoir d'un côté, les Ardos regroupés au sein d'une association dénommée «NOWAU», et de l'autre, l'association «MBOSCUA». Tout récemment, cette dernière a même servi une citation directe contre le journal «The Enquirer» et les sieurs Mallam Mamuda Sabga et Fokum Emmanuel, pour diffamation, en réclamant des dommages et intérêts de montant CFA 4.000.000.

Le problème réel à mon avis se pose à deux niveaux:

- un litige foncier;
- un problème de sécurité.

S'agissant du premier niveau, il résulte de nos recherches que la «société Elba Ranch Ndawara» dispose du titre foncier n°.140/Menchum sur une parcelle de terrain de 4.726 ha 10 a 35 ca et d'une concession provisoire attribuée par Décret n°. 89/351 du 02 Mars 1989 sur une parcelle

de 1335 ha 98 a 55 ca pour la conduite d'un projet agro-pastoral. La communauté Mbororo trouve par là que ELH BABA s'est accaparé de la plus grande partie des pâturages, les rendant ainsi à l'étroit, et ceci, avec la complicité des Autorités Administratives et des responsables techniques du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ?!

La question qui se pose ici est celle de savoir si les plaignants avaient fait opposition, sinon pourquoi ne le font-ils que maintenant ?

Sur le problème de sécurité, il nous revient que des jeunes Mbororo originaires la plupart du temps du village de Sabga, perpétreraient des actes de vol du bétail appartenant à ELH. BABA; certains auraient même tenté de porter atteinte récemment à l'intégrité physique de ce dernier qui a saisi la justice, laquelle aurait prononcé de lourdes condamnations à l'encontre des délinquants identifiés comme tels. Face à cela, la communauté Mbororo crie au scandale, dénonçant encore une fois la complicité ou le laxisme des autorités administratives et judiciaires, et des responsables des Forces de maintien de l'Ordre qui n'agiraient que pour satisfaire les intérêts personnels de ELH BABA!?

La question qui se pose ici est de savoir si la communauté Mbororo se sentant lésée devra se faire justice ou si ELH BABA n'a pas aussi droit à la protection de sa personne et de ses biens?

*

* *

En attendant les conclusions de la commission interministérielle, je me permets de constater que le débat semble très passionné. Et j'incline à penser que le retour à la paix durable et la réconciliation entre les deux camps passerait par un débat ouvert au cours d'une rencontre tripartite:

-ELH Baba et NOWAU

-Lamido de Sabga et MBOSCUA

-et l'Administration dans toutes ses composantes (autorités administratives et judiciaires, responsables techniques du MINUH, du MINEPIA, du MINAGRI et du MINEF, ainsi que les services de sécurité).

En tout état de cause, tout devra être mis en œuvre pour éviter la marginalisation de la communauté Mbororo que d'aucuns semblent exploiter pour des intérêts inavoués en en faisant carrément un fonds de commerce politique!

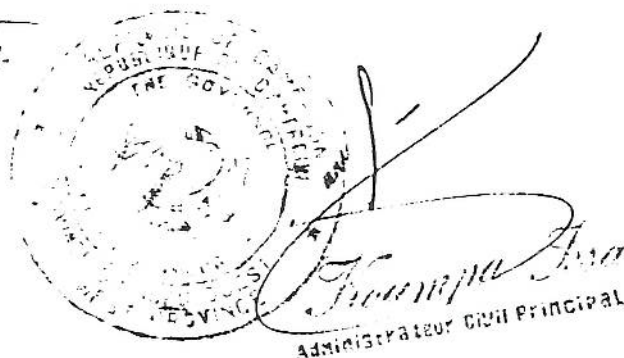
Vos hautes instructions m'obligeraient./-

Copies:

-SG/PR

-SG/PM

-MINETAT/JUSTICE.



Administrateur Civil Principal